

2017-03-29

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées (informations privilégiées) diffusées par la Banque nationale de Belgique le 29 mars 2017 à 17h45 CET.

Résultat et répartition bénéficiaire relatifs à l'exercice 2016

Ce 29 mars 2017, le Conseil de régence de la Banque nationale de Belgique a approuvé les comptes annuels 2016, conformément à l'article 44 des statuts. Le réviseur d'entreprises a émis une opinion sans réserve sur les comptes annuels et a confirmé que les données comptables reprises dans le présent communiqué concordent avec les comptes annuels.

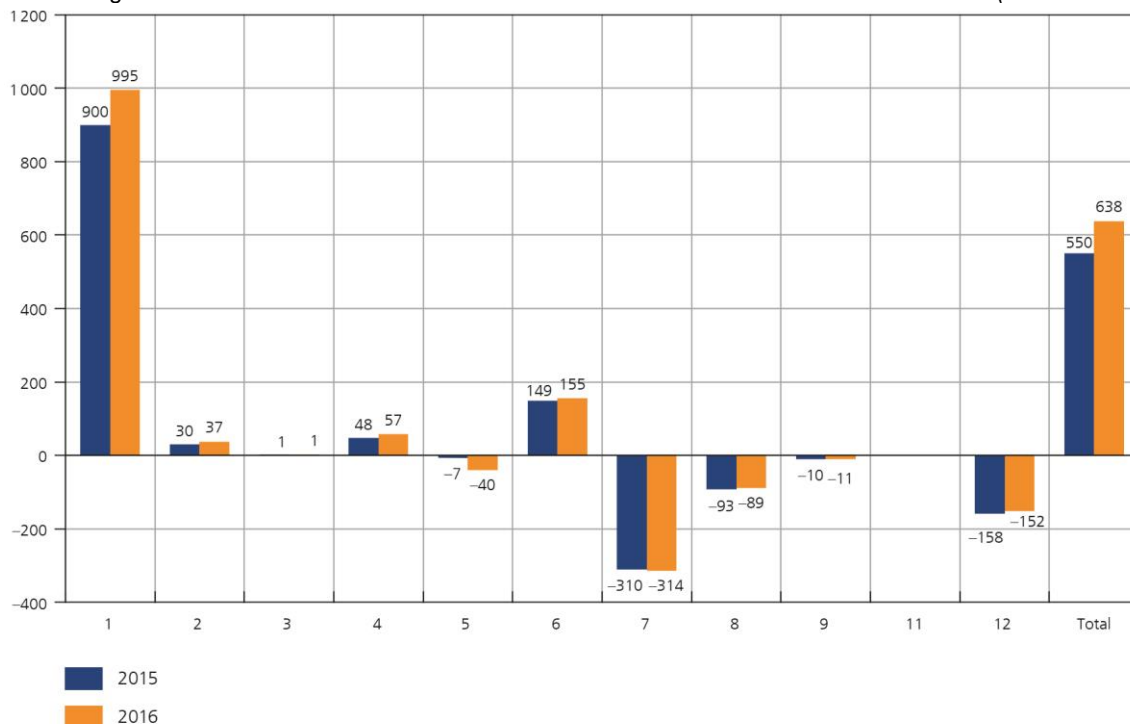
Les [comptes annuels](#) et le rapport de gestion sont disponibles sur le site internet de la Banque (www.nbb.be).

Résultat

La Banque a réalisé en 2016 un bénéfice net de 638 millions d'euros en augmentation de 88 millions d'euros, soit une hausse de 16 % par rapport à l'exercice antérieur. Les principaux facteurs qui expliquent cette augmentation sont détaillés ci-dessous :

Structure générale du résultat

(millions d'euros)



1. Produit net d'intérêt
2. Résultat net des opérations financières, moins-values latentes et provisions
3. Produits/Charges nets de commission
4. Produits des actions et titres de participation
5. Solde de la répartition du revenu monétaire
6. Autres produits
7. Frais de personnel
8. Autres charges d'exploitation
9. Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles
11. Autres charges
12. Impôt des sociétés

La croissance du bénéfice net a son origine essentiellement au niveau des rubriques « produit net d'intérêt » (+ 95 millions d'euros) et « résultat net des opérations financières, moins-values latentes et provisions » (+ 7 millions d'euros).

Le produit net d'intérêt a augmenté fortement sous l'influence de :

- la hausse du volume des derniers programmes d'achat de titres de politique monétaire (+ 150 millions d'euros) ;
- la hausse des volumes et des intérêts (+ 116 millions d'euros) sur les comptes courants et la facilité de dépôt (intérêt négatif).

Cet effet a été partiellement compensé par :

- la baisse des taux d'intérêt sur les portefeuilles propres en euros (- 63 millions d'euros) ;
- la baisse du volume des portefeuilles de politique monétaire dont les programmes d'achat ont pris fin (- 55 millions d'euros) ;
- la hausse du coût du financement de la position en devises (- 25 millions d'euros) ;
- l'octroi de crédits à taux négatif aux établissements de crédit au lieu de taux positif ou nul (- 28 millions d'euros) ;
- la baisse des intérêts perçus sur les créances nettes liées à la répartition des billets de banque (- 5 millions d'euros).

Sur le marché des titres en euros, les gains réalisés en capital ont augmenté, la détente des taux ayant été plus importante qu'au cours de l'exercice antérieur (+ 5 millions d'euros).

Sur les titres en dollars par contre, la hausse des taux d'intérêt s'est traduite par une diminution des plus-values réalisées et une augmentation des moins-values latentes (- 18 millions d'euros).

La contribution de la Banque à la répartition du revenu monétaire est plus importante qu'au cours de l'exercice antérieur (- 33 millions d'euros), principalement du fait de son rôle spécifique dans le programme CSPP.

Répartition du bénéfice

Une estimation des risques quantifiables est à la base de la détermination du montant minimum des réserves de la Banque. Tous les risques financiers de la Banque sont quantifiés selon la méthodologie de la *value at risk / expected shortfall*, pour laquelle la Banque utilise des paramètres très prudents en matière de probabilités et d'horizons temporels.

L'estimation de la borne inférieure des risques fin 2016 aboutit à un montant de l'ordre de 5,1 milliards d'euros. *L'Expanded Asset Purchase Programme* entraîne une augmentation des risques qui pourrait mettre les résultats de la Banque sous pression. En conséquence, la Banque maintient sa politique de mise en réserve à hauteur de 50 % du bénéfice de l'exercice aussi longtemps que la période des mesures monétaires non conventionnelles perdure.

C'est ainsi qu'un montant de 319,1 millions d'euros est affecté à la réserve disponible. Suite à la répartition bénéficiaire, les coussins de sécurité de la Banque s'élèvent à 5,5 milliards d'euros. En outre, le résultat courant est le premier coussin de sécurité pour couvrir les pertes éventuelles.

La politique de dividende est inchangée. Il en résulte un dividende brut de 140,79 euros par action, soit une augmentation de 4,0 % par rapport à l'exercice 2015.

Le solde du bénéfice de l'exercice est attribué à l'État conformément à la loi organique. Pour 2016, il s'élève à 262,8 millions d'euros.

Le dividende sera payable le quatrième jour ouvrable bancaire suivant l'assemblée générale des actionnaires, qui aura lieu le 15 mai 2017. À cette date, il sera versé automatiquement aux détenteurs d'actions dématérialisées et d'actions nominatives.